

## Créer une FSE en dégradé (sans la carte vitale)



## En quoi consiste le mode dégradé?

Il est possible dans le logiciel DrSanté de saisir une FSE sans avoir la carte vitale du patient sous la main, en mode dégradé. Cela est effectivement utile pour les patients en AME qui n'ont pas de carte vitale (par exemple).



🛕 Si vous décidez de saisir une FSE en mode dégradé pour ensuite la télétransmettre, prenez

auparavant contact avec la sécurité sociale pour vous assurer qu'ils accepteront bien de traiter cette FSE fabriquée dans ce mode particulier.

## **Deux cas possibles**

Soit vous avez déjà lu la carte vitale du patient dans le logiciel, soit ce n'est pas le cas et il vous faudra saisir les paramètres de carte vitale à l'aide de l'attestation papier.

• 1er cas : Vous avez déjà les informations Sesam vitale du patient :

Après avoir cliqué sur le bouton « FSE » du dossier de consultation, vous voyez ce message « La carte vitale est absente » > OK > puis « La carte vitale du patient n'est pas disponible. Continuer en mode dégradé ? » > OUI.

Ensuite, vous arrivez dans la fenêtre « Informations Sesam Vitale dégradé » avec l'identité bénéficiaire et sa caisse de rattachement (informations déjà pré-remplies car vous avez déjà lu la carte vitale du patient).

Dans la zone « Attestation AMO », sélectionnez le libellé de l'attestation (la plupart du temps « Non exonéré ») > « Appliquer » puis complétez la FSE.



Avant de formater la FSE, il faut saisir le justificatif des droits AMO (spécifique au mode

dégradé) donc dans la zone « Autres informations » > « Justificatif AMO » > cliquez sur le pictogramme du crayon et sélectionnez la nature (la plus courante est la nature n° 1 ou 4) > « Appliquer ».



• 2ème cas : Le patient n'existe pas dans la liste des dossiers.

Etant donné que le patient n'a pas sa carte vitale, vous allez pouvoir compléter ses paramètres carte vitale à l'aide de son attestation papier.

Après avoir cliqué sur le bouton « FSE » du dossier de consultation, vous voyez ce message « La carte vitale est absente » > OK > puis « La carte vitale du patient n'est pas disponible. Continuer en mode dégradé ? » > OUI.

Ensuite, vous arrivez dans la fenêtre « Informations Sesam Vitale dégradé » avec pour le moment son nom et prénom.

Dans cette fenêtre, vous allez devoir compléter :

la date de naissance du patient

le NIR (ou n° de Sécurité Sociale)

le rang de naissance (la plupart du temps « Pas de jumeau »)

le type d'identification (assuré ou ayant-droit)

le code du régime (exemple : « 01 » si Régime général)

le code caisse gestionnaire

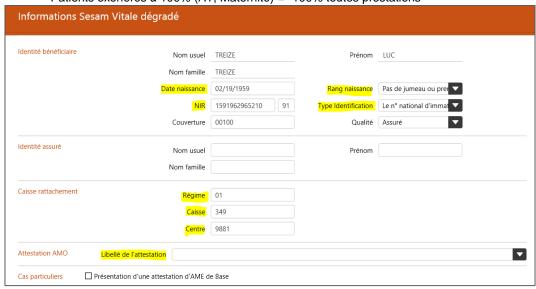
le code centre gestionnaire

le libellé de l'attestation AMO : sélectionnez dans cette liste l'exonération relative à la situation du patient. Nous pouvons regrouper ces différentes situations en trois cas (régime général 01) :

Patients non exonérés ou bénéficiant de la CMU = "Pas d'exo taux régime général"

Patients en ALD = "Autre cas taux régime général"

Patients exonérés à 100% (AT, Maternité) = "100% toutes prestations"





Après avoir complété la FSE et avant de la formater, il faut saisir le justificatif des droits AMO (spécifique au mode dégradé) donc dans la zone « Autres informations » > « Justificatif AMO » > cliquez sur le pictogramme du crayon et sélectionnez la nature (la plus courante est la nature  $n^{\circ}$  1 ou 4) > « Appliquer ».